



PRÉFET DU CANTAL

**Direction Départementale des  
Territoires du CANTAL**

Aurillac, le 9 janvier 2020

*Service de l'Economie Agricole*

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414  
15004 AURILLAC CEDEX**

**04.63.27.66.66**

**Dossier n° : AE 19.0472**

**Demandeur : GAEC DU LANDER**

**Date d'enregistrement de la demande : 18/12/2019**

**Date limite de candidature : 17/03/2020**

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 17/04/2020.

**Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter**

<b>Commune de localisation</b>	<b>Surface demandée (ha)</b>	<b>Propriétaire des biens</b>	<b>Parcelles cadastrales</b>
LES TERNES	10,70	THIEBLEMONT Leone	Section B 108, 121, Section ZH 2j,2k,2l,2m, Section ZX 36j,36k,39j,39k,
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	1,15	THIEBLEMONT Leone	Section A 166,167,169,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : [http://www.cantal.gouv.fr/](http://www.cantal.gouv.fr) dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière**